


Réserves naturelles

 Les réserves naturelles sont des espaces naturels réglementés, à forts enjeux patrimoniaux, de niveau régional, national ou international : espaces, espèces et objets géologiques rares ou caractéristiques, milieux naturels fonctionnels et représentatifs. La gestion de ce territoire, à des fins conservatoires et de manière planifiée, relève d'un organisme local et est orientée et évaluée de façon concertée par un comité consultatif réunissant les acteurs locaux. Les réserves naturelles sont un lieu de sensibilisation à la protection de la biodiversité, de la nature et d'éducation à l'environnement et un pôle de développement local durable.

En fonction de l'autorité administrative et financière compétente, trois statuts de réserves naturelles sont distingués : **réserve naturelle nationale** (Etat), **réserve naturelle régionale** (Région), **réserve naturelle de Corse** (Collectivité territoriale de Corse).

Réserves naturelles régionales par [régionpaysdeloire](#)